

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAR LE DUC

1 Rue François de Guise
55000 BAR LE DUC
Fax : 03.29.45.10.10
Minitel 3617 INFOGREFFE Internet : www.infogreffe.fr
Tél : 03.29.79.09.39

FIDAL

523 AVENUE A. MALRAUX
BP 01 - LES HAUTS DE VILLERS
54602 VILLERS LES NANCY CEDEX

V/REF :

N/REF : 97 B 108 / 2005-A-715

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BAR LE DUC certifie qu'il a reçu le 18/10/2005,

P.V. d'assemblée du 29/09/2005

- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

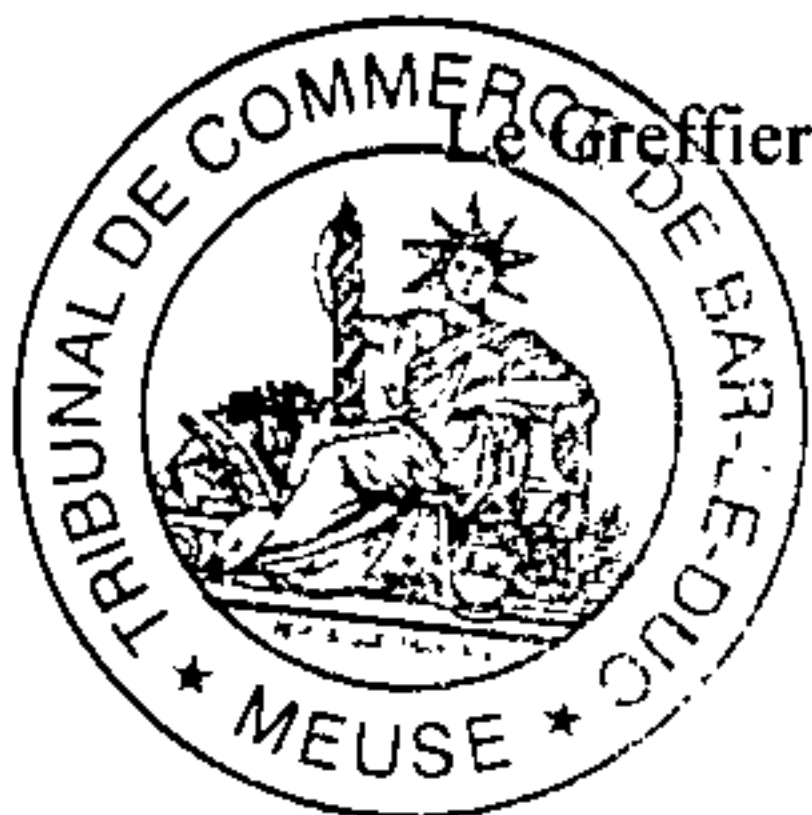
Concernant la société

MILER PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
ZONE COMMERCIALE DE SALVANGE
55000 SAVONNIERES DEVANT BAR

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-715 le 18/10/2005

R.C.S. BAR LE DUC 338 143 670 (97 B 108)

Fait à BAR LE DUC le 18/10/2005,



Miler Participations
SAS au capital de 141.312 €uros
Siège social : Zone Commerciale de Salvanges
Savonnières devant Bar (Meuse)
338.143.670.RCS Bar-le-Duc

Assemblée Générale Ordinaire du 29 Septembre 2005

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2005

Extrait du Procès-verbal de délibération

.....

Quatrième résolution – Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire

La collectivité des associés nomme aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, la Société "Fidurex", dont le siège social est sis à Bar le Duc (Meuse), 29 Boulevard de la Rochelle, en remplacement de Monsieur Claude Félix, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Société "Fidurex", qui succède à Monsieur Claude Félix démissionnaire, a accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour les exercer.

Cinquième résolution – Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

La collectivité des associés nomme aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Christophe Petitjean, demeurant professionnellement à Bar le Duc (Meuse), 29 Boulevard de la Rochelle, qui exercera le cas échéant, ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat confié au titulaire ou pendant le temps où celui-ci sera temporairement empêché.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christophe Petitjean, qui succède à Monsieur Daniel Félix, démissionnaire, a accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour les exercer.

.....

Pour extrait certifié conforme

Le Président
